**Article clé en main**

**Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028**

***Contenu rédactionnel destiné à être repris dans les supports de communication des partenaires acteurs de santé (sites internet, lettres d’information, etc).***

****

**Le Projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine (PRS) 2018-2028 a été adopté par le directeur général de l’Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine le 17 juillet dernier. Elaborée en concertation avec les acteurs de santé de la région, cette nouvelle « feuille de route » a pour vocation de coordonner l'ensemble des politiques publiques de santé au bénéfice d'une ambition collective : améliorer la santé de toutes et tous en Nouvelle-Aquitaine.**

**5 défis à relever ensemble d’ici 10 ans**

**DÉFI N°1**

**+ 320 000 habitants** soit la populationdu Lot-et-Garonne

**DÉFI N°2**

**Vieillissement de la population**

14% des Néo-Aquitains auront 75 ans et + (contre 11% en 2018)

**Des médecins mal répartis et âgés**

1/3 ont plus de 60 ans et trop peu en milieu rural

**DÉFI N°3**

**Développement des maladies chroniques** (cardio-vasculaires, diabètes, troubles psychique)

**DÉFI N°4**

**Offre de santé trop orientée vers le soin au détriment de la prévention**

**DÉFI N°5**

**Renforcer la coordination des acteurs et améliorer le parcours de santé** avec une participation active des patients

**3 évolutions majeures du système de santé régional**

Pour relever ces défis, **3 évolutions majeures du système de santé régional** sont nécessaires :

* **Plus de prévention et de promotion de la santé**,
* **Plus de prises en charge à domicile et d’inclusion** au plus près des milieux de vie (personnes âgées, en situation de handicap et publics vulnérables),
* **Plus de prises en charge personnalisées et coordonnées** avec une participation active des patients.

**Des enjeux et des priorités partagés**

Le PRS constitue **le cadre d’action pour tous les acteurs de santé de la région** (professionnels, établissements et services de santé et médico-sociaux, porteurs de politiques publiques, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale) et a vocation **à coordonner l’ensemble des politiques publiques de santé** (dans les domaines de l’environnement, l’alimentation, l’éducation, la culture, l’aménagement du territoire, le travail, le logement, etc.).

Il a été **élaboré avec le concours des acteurs de santé régionaux** sur la base de plus de 100 réunions de concertation et groupes techniques et d’une phase de consultation de trois mois. Cette phase a permis de recueillir **120 contributions qui ont enrichi le PRS** dans toutes ses composantes.

**Un PRS tourné vers l’action**

La région Nouvelle-Aquitaine est constituée de territoires contrastés, le PRS sera décliné en **plans d’action départementaux** pour adapter la politique régionale aux spécificités de chaque territoire, en lien étroit avec les conseils territoriaux de santé (CTS).

**L’impact du déploiement du PRS Nouvelle-Aquitaine sera suivi régulièrement** au travers de 18 résultats à atteindre fixés à 10 ans (avec des cibles quantifiées). Ils seront évalués au travers de **38 indicateurs « traceurs »** et permettront d’adapter la mise en œuvre concrète de la politique de santé régionale.

**Pour en savoir plus et découvrir les actions proposées par le PRS**

Consultez les 3 documents constitutifs du PRS [**en cliquant ici**](https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2018-est-adopte)

* **Le Cadre d’orientation stratégique (COS) 2018-2028**

**5 orientations stratégiques** pour répondre aux enjeux de santé en Nouvelle-Aquitaine

* Amplifier les actions sur les déterminants de santé et la promotion de la santé,
* Promouvoir un accès équitable à la santé sur les territoires,
* Renforcer la coordination des acteurs et améliorer les parcours de santé,
* Renforcer la démocratie sanitaire et la place du citoyen, acteur de sa santé et du système de santé,
* Soutenir et amplifier l’innovation au service de la qualité et de l’efficience du système de santé.
* **Le Schéma régional de santé (SRS) 2018-2023**

**3 axes opérationnels** pour mettre en œuvre les orientations du COS

* Renforcer l’action sur les déterminants de santé pour réduire les atteintes évitables à la santé,
* Organiser un système de santé de qualité, coordonné et accessible à tous, dans une logique de parcours de santé,
* Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge.
* **Le Programme régional pour l’accès aux soins et à la prévention des plus démunis (PRAPS) 2018-2023**

**6 objectifs opérationnels** du SRS déclinés spécifiquement en faveur des publics les plus vulnérables.

* Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans,
* Renforcer le pouvoir d’agir des personnes,
* Développer les dispositifs d’accès aux soins et aux droits,
* Éviter les ruptures de parcours,
* Prioriser les territoires fragiles,
* Agir sur le logement et l’hébergement.

**Des outils de communication à télécharger et partager**

L’ARS met à votre disposition plusieurs outils de communication pour vous permettre de faire connaître le PRS :

* La **plaquette** « Comprendre le PRS Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 »
* Le **dossier de presse**
* Le **diaporama de présentation**
* Un **article clé en main** pour diffuser l’information sur vos propres supports de communication
* Une **vidéo** présentant le PRS en 3 min : <https://www.youtube.com/watch?v=nEAZ_HQ0tPI>

Retrouvez tous ces outils [**en cliquant ici**](https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2018-est-adopte)